

# **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SEANCE** **DU 2 JUILLET 2020**

La convocation du conseil municipal de Viriville datée du 25 juin , adressée à chacun des conseillers municipaux afin de délibérer sur :

## **ORDRE DU JOUR :**

- APPROBATION COMPTE RENDU PRECEDENT
- VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES
- VOTE COMPTE DE GESTION
- VOTE COMPTE ADMINISTRATIF
- VOTE AFFECTATION DE RESULTAT
- VOTE DU BUDGET

L'an deux mil vingt, le 2 juillet, en application des articles L2121-7 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de VIRIVILLE.

## **Etaient présents les conseillers municipaux suivants :**

Françoise SEMPE, Frédéric DELEGUE, Laurence MARTENOT, Martine BENASSI, Brigitte BARET, Cédric BERRUYER, Pierre Olivier BOULARD, Jean Marie CHENAVAS, Christian DEVILLE, Isabelle FOIREST, Jérôme GAUCHET, Anthony MASSON, Luigi PENSATO, Sylvette RAPP, Edwige THIVIN, Patrice TOURNIER, Lucia TREILHOU

**Absents :** Severine BAGUET Brigitte BRUNAT

**Nombre de pouvoirs :**

**Nombre de votants : 17**

## **APPROBATION COMPTE RENDU PRECEDENT :**

Accord à l'unanimité

## **TAUX IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES :**

Chaque année, l'assemblée délibérante est invitée à adopter les taux de fiscalité pour ce qui concerne la taxe d'Habitation ( TH), la taxe foncière sur les propriétés bâties ( TFB) et la taxe sur les propriétés non bâties (TFNB).

La fixation des taux doit faire l'objet d'une délibération spécifique.

Les nouveautés introduites par la loi de finances pour 2020 :

- Maintien du taux de la TH à son niveau de 2019 ( gel du taux)
- Modification des règles de lien entre les taux d'imposition : le taux de la TFB devient le taux pivot :
  - Le taux de TFPNB ne peut pas augmenter plus que le taux de TFPB
  - Le taux de TFPNB doit diminuer au moins autant que le taux de TFPB

La disparition de la TH sera compensée par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) aux communes avec l'instauration d'un mécanisme de coefficient correcteur pour neutraliser les écarts de compensation ; l'année de référence pour les taux de TH des communes pris en compte sera 2017 et sur les bases fiscales de 2020.

Les communes ayant augmenté leur taux de TH entre 2017 et 2019, devront reverser le surplus à l'Etat.

Selon une estimation donnée par le ministère, la commune de Viriville aurait un coefficient de 1.0283472479.

Avec un coefficient supérieur à 1, la commune est sous-compensée par le transfert de la part départementale, donc la commune retrouvera l'intégralité de ses ressources.

C'est à partir de 2021, que les communes percevront, en compensation de leur perte de recette, le produit du foncier bâti des départements.

Il est alors proposé aucune augmentation des taux d'imposition, ce qui fait malgré tout une hausse pour la commune en recettes, grâce aux modifications des bases.

<b>TAXE HABITATION</b>	<b>1 564 754</b>	<b>15.30 %</b>	<b>239 407.36 €</b>
<b>TAXE FONCIERE BATIE</b>	<b>1 399 000</b>	<b>19.90 %</b>	<b>278 401 €</b>
<b>TAXE FONCIERE NON BATIE</b>	<b>83 700</b>	<b>55 %</b>	<b>46 035 €</b>
<b>TOTAL</b>			<b>563 843 .36 €</b>

Accord à l'unanimité

### **VOTE DU COMPTE DE GESTION :**

Mme le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est un document reflétant les comptes arrêtés au 31 décembre 2019 et qui est certifié conforme par le receveur.

Après vérification et rapprochement entre les écritures passées entre la commune et l'ordonnateur, il convient de constater et d'approuver l'exactitude et la similitude des écritures entre le compte administratif et le compte de gestion pour 2019, contrôlé par le trésorier.

Le compte de gestion est alors voté à l'unanimité.

### **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF :**

Les documents budgétaires ont été examinés le 25 juin 2020 en mairie.

Mme le Maire donne le détail des comptes présentés sur le tableau ci-joint :

Les résultats de clôture du compte administratif 2019, se décomposent comme suit, les opérations de l'exercice 2019 font ressortir les résultats suivants :

<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>INVESTISSEMENT</b>	
<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>1 062 529.55 €</b>	<b>1 531 728.06 €</b>	<b>966 387.28 €</b>	<b>866 182.63 €</b>

Mme le Maire doit se retirer lors du vote.

Le compte administratif est voté à l'unanimité.

### **AFFECTATION DE RESULTAT 2019 :**

Au vu du compte administratif, on constate :

Un excédent de fonctionnement d'un montant de **469 198.51 €** est reporté au compte 1068 en recettes section investissement

Le résultat définitif à affecter est de **100 204.65 €** au compte 001, mais compte tenu du résultat reporté des années antérieures ( 64 306.78 € ), le solde d'exécution de la section d'investissement devient alors **35 897.87 euros** à affecter en recettes d'investissement.

Accord à l'unanimité

## **BUDGET 2020 :**

Vu la réunion du 25 juin 2020, les chiffres inscrits au budget sont présentés aux membres du conseil.

Les écritures au budget prévisionnel 2020 font ressortir les résultats suivants :

### **Pour le Fonctionnement**

	<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>
011 charges à caractère général	398 500.00	013 atténuations de charges	15 128.00
012 charges du personnel	448 000.00	70 produits de services	53 350.00
65 autres charges de gestion courante	164 249.00	73 impôts et taxes	642 044.00
66 charges financières	77 000.00	74 dotations, subventions	562 391.00
67 charges exceptionnelles	12 900.00	75 autres produits gestion courante	118 000.00
68 dotations aux amortissements	15 000.00	76 produits financiers	4.00
<i>023 virement à la section investissement</i>	391 539.00	77 produits exceptionnels	94 026.00
<i>042 opérations d'ordre</i>	10 195.00	<i>042 opérations d'ordre</i>	32 500.00
<b>TOTAUX</b>	<b>1 517 443.00</b>		<b>1 517 443.00</b>

### **Pour l'investissement**

	<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>
Opérations d'équipement	981 395.00	Subventions d'investissement	144 180.49
16 emprunts et dettes	203 620.13	16 emprunts et dettes	50 000.00
<i>040 opérations d'ordre</i>	32 500.00	10 dotations, fonds divers	162 000.00
<i>041 opérations patrimoniales</i>	710.00	1068 excédents de fonctionnement	469 198.51
		13 état et Ets nationaux	26 000.00
		165 dépôts et cautionnements	300.00
		<i>021 virement de la section de fonctionnement</i>	<i>391 539.00</i>
		<i>040 opérations d'ordre</i>	<i>10 195.00</i>
		<i>041 opérations patrimoniales</i>	<i>710.00</i>
<b>TOTAUX</b>	<b>1 254 123.00</b>		<b>1 254 123.00</b>

Accord à l'unanimité

**QUESTIONS DIVERSES :** Compte rendu différentes commissions

**FIN DE SEANCE : 21h30**